

DEPARTEMENT  
DE  
SAONE-et-LOIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de **CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Arrondissement de  
**MACON**

Séance du : TREIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE  
(13 septembre 2024)

Canton de  
**Mâcon-Centre**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize septembre deux mille vingt-quatre à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

**OBJET**  
de la délibération:

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BEAUDET Marie-Pierre, COCHET Grégory, BRASSEUR Loïc, GAUDILLERE David, MONNERY Maguy, RENAUD Sylvain, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, ISABELLON Anne, VOISIN Laurent, MONTEIX Anne, PETIT Jean-Pierre, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick.

**Décision**  
**Modificative n°1 au**  
**Budget principal**

Etaient excusés : CASTEIL Katia est excusée et donne pouvoir à ROBIN Christine, BERNARDET Pailine est excusée et donne pouvoir à BUHOT Patrick, CHERCHI Mickael est excusé et donne pouvoir à DUVERNAY Florian, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loïc, PERRIN Jacques est excusé et donne pouvoir à CHEVALIER Virginie, ROSSIGNOL Michel est excusé et donne pouvoir à GAGNEAU Claudine, BEAUDET Adrien est excusé et donne pouvoir à MONTEIX Anne, RACINNE Christiane est excusée et donne pouvoir à LOPEZ Patrick.

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :  
**29**

Présents à la séance :  
**20**

Absent : GARLET Teddy.

Suffrages exprimés :  
**28**

Rapporteur : Florian Duvernay

**EXPOSE**

- Afin d'enregistrer les premières opérations concernant les études rue des Petit Champs, il est proposé l'ouverture des chapitres et comptes et la modification de l'APCP du budget primitif 2024 selon la délibération du 2 avril 2024. Ceci afin d'imputer la participation de comaitrise d'ouvrage de MBA à hauteur de 25%.

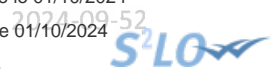
La liste des délibérations a  
été publiée et affichée  
le **16 septembre 2024**

Une décision modificative est proposée.

Modification de l'APCP.

INVESTISSEMENTS APCP	Étape	Durée	AP	CP 2024	CP 2025
Rue Des Petit champs (op 2301)	Voté BP	2	1 050 000,00 €	1 050 000,00 €	0,00 €
	DM	2	1 115 200,00 €	1 115 200,00 €	0,00 €

Affectation des crédits à l'AP.



Création des chapitres de comaitrise d'ouvrage MBA.

AP 230105 Rénovation Route des petits champs - SECTION D'INVESTISSEMENT								
DEPENSES					RECETTES			
Opération	Chapitre	Articles	Libellé	Montants	Chapitre	Articles	Libellé	Montants
2301	458104	458104	Rénovation route des petits champs (25%)	275 018,00 €	458204	458204	Rénovation route des petits champs (25%)	275 018,00 €
TOTAL				275 018,00 €	TOTAL			275 018,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT								
DEPENSES					RECETTES			
Opération	Chapitre	Articles	Libellé	Montants	Chapitre	Articles	Libellé	Montants
-	21	21351	installations générales, agencements, aménagements des constructions bâtiments publics	-65 200,00				
2301	21	2152	Installations de voiries	65 200,00				
TOTAL				0,00 €	TOTAL			0,00 €

2. Suite à la demande de subvention auprès d'APRR, relative à la construction du giratoire nord de l'échangeur de la Balme, les clauses financières de la convention imposent d'une part :
- de déduire la part de FCTVA encaissée. Ainsi la base éligible se voit modifiée pour le calcul de la contribution finale.
  - d'autre part des révisions de prix non appliquées selon la convention entre APRR et INGEPRO ne sont pas dues. Ainsi les sommes de 128 000 € de contribution finale et 114 693,85 € de révisions non appliquées sont annulées selon les écritures suivantes, prévues au chapitre 21 du BP2024.

Une décision modificative est proposée.

Annulation titres sur exercice antérieur - SECTION D'INVESTISSEMENT								
DEPENSES					RECETTES			
Opération	Chapitre	Articles	Libellé	Montants	Chapitre	Articles	Libellé	Montants
-	13	1328	Autres subventions d'investissements rattachés aux actifs non amortissables	242 693,85 €				
-	21	21351	installations générales, agencements, aménagements des constructions bâtiments publics	-242 693,85 €				
TOTAL				0,00 €	TOTAL			0,00 €

3. Afin d'assurer la fin d'exercice budgétaire, il convient d'abonder le compte des Intérêts Courus Non Echus (ICNE) pour le déblocage des emprunts, et d'ajuster le chapitre relatif aux personnels. Au passage en M57 et en l'absence des dépenses imprévues, les écritures comptables suivantes sont nécessaires.

Une décision modificative est proposée.

ICNE et Personnels - SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Opération	Chapitre	Articles	Libellé	Montants	Chapitre	Articles	Libellé	Montants	
-	042	6811	Dotations aux amortissements	-150 000,00 €					
-	012	64111	Rémunération principale	100 000,00 €					
-	011	661121	Montant des ICNE de l'exercice	50 000,00 €					
TOTAL				0,00 €	TOTAL				0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Opération	Chapitre	Articles	Libellé	Montants	Chapitre	Articles	Libellé	Montants	
-	21	21351	installations générales, agencements, aménagements des constructions bâtiments publics	-150 000,00	040	28158	Amort autres installations	-100 000,00	
-					040	28188	Amort autres	-50 000,00	
TOTAL				-150 000,00 €	TOTAL				-150 000,00 €

4. Chaque année, les subventions d'investissement rattachées au compte 131 "Subventions d'investissement rattachées à des actifs amortissables" et au compte 133 "Fonds affectés à l'équipement amortissable" font l'objet d'une intégration au résultat comptable au même rythme que l'amortissement du bien dont l'acquisition est financée. La reprise annuelle, qui permet d'atténuer la charge de la dotation aux amortissements des biens financés, est enregistrée de la manière suivante :

- Mandat au compte 139 - Subventions d'investissement transférées au compte de résultat.
- Titre au compte 777 - Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat.

Il s'agit d'une opération d'ordre budgétaire.

Opération n° 2001 « Eclairage public »

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le 01/10/2024

2024-09-

ID : 071-217101054-20240913-202400952-DE

Amortissement des subventions perçues - SECTION D'INVESTISSEMENT								
DÉPENSES					RECETTES			
Opération	Chapitre	Articles	Libellé	Montants	Chapitre	Articles	Libellé	Montants
2001	041	2315	installation, matériel et outillages techniques	50 640,00	041	2031	Frais d'études	50 640,00
2001	040	139151	amort subventions d'investissement	8 750,00	040	28152	amort installations de voirie	2 532,00
2001	040	13911	amort subventions d'investissement	21 422,54	021	-	virement de la section de fonctionnement	46 218,00 €
2001	040	13916	amort subventions d'investissement	18 577,46				
<b>TOTAL</b>				<b>99 390,00€</b>	<b>TOTAL</b>			<b>99 390,00€</b>

Amortissement des subventions perçues - SECTION DE FONCTIONNEMENT								
DÉPENSES					RECETTES			
Opération	Chapitre	Articles	Libellé	Montants	Chapitre	Articles	Libellé	Montants
	042	6811	Dotations aux amortissements	2 532,00 €	042	777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	48 750,00 €
	023	-	Virement à la section d'investissement	46 218,00 €	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>				<b>48 750,00 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>48 750,00 €</b>



Opération n° 1905 « Rénovation énergétique »

Amortissement des subventions perçues - SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Opération	Chapitre	Articles	Libellé	Montants	Chapitre	Articles	Libellé	Montants	
1905	041	2313	constructions	57 623,62	041	2031	Frais d'études	57 623,62	
1905	040	139151	amort subventions d'investissement	4 333,33	040	281311	amortissement bâtiments administratifs	53 166,96	
1905	040	13911	amort subventions d'investissement	27 564,83	040	281312	amortissement bâtiments scolaires	53 166,96	
1905	040	13913	amort subventions d'investissement	28 284,37	021		Virement de la section de fonctionnement	-38 818,04 €	
1905	040	13913	amort subventions d'investissement	1 500,00	-	-	-	-	
1905	040	13913	amort subventions d'investissement	1 500,00	-	-	-	-	
1905	040	13918	amort subventions d'investissement	4 333,34	-	-	-	-	
<b>TOTAL</b>				<b>125 139,49 €</b>	<b>TOTAL</b>				<b>125 139,49 €</b>

Amortissement des subventions perçues - SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Opération	Chapitre	Articles	Libellé	Montants	Chapitre	Articles	Libellé	Montants	
	042	6811	Dotations aux amortissements	106 333,91 €	042	777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	67 515,87 €	
	023	-	Virement à la section d'investissement	-38 818,04	-	-	-	-	
<b>TOTAL</b>				<b>67 515,87 €</b>	<b>TOTAL</b>				<b>67 515,87 €</b>

5. La ville de Charnay-Lès-Mâcon souhaite réaménager la parcelle AM 340 en îlot de fraîcheur et la connecter avec la voirie et les cheminements actuels sur le secteur. Le projet consiste à renforcer sur le secteur de la nouvelle Coupée les solutions en aménagement permettant de :
- lutter contre le réchauffement climatique,
  - perméabiliser les sols sur ce secteur afin de faciliter la gestion de l'eau de pluie,
  - offrir aux habitants un espace de fraîcheur et une zone de repos connectés aux voiries et cheminements doux déjà présents.

Les financements prévus au BP 2024 sont ici proposés en autorisation de programme et crédits de paiement (APCP), avec répartition des frais d'étude et plantations d'arbres.

Une décision modificative est proposée.

INVESTISSEMENTS APCP	Étape	Durée	AP	CP 2024	CP 2025
Îlot de fraîcheur Nouvelle Coupée AM340 (op 2302)	Voté DM	2	381 000,00 €	110 000,00 €	271 000,00 €
	Réalisé				

Aménagement îlot de fraîcheur - SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Opération	Chapitre	Articles	Libellé	Montants	Chapitre	Articles	Libellé	Montants	
2302	23	2313	Constructions en cours	-100 000,00 €					
2302	20	2031	Frais d'études	22 700,00 €					
2302	21	2128	Agencement et aménagement de terrain	77 300,00 €					
<b>TOTAL</b>				<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL</b>				<b>0,00 €</b>



## 6. Plantations d'arbres Brackenheim :

Le giratoire Bâtie-Brackenheim avec son fleurissement marque l'entrée dans la partie urbaine de Charnay-Lès-Mâcon depuis Cluny. Le projet consiste en la valorisation de ces espaces situés entre l'autoroute et le giratoire.

Une partie des parcelles concernée par le projet appartient à la commune tandis que l'autre appartient au département. La commune, en collaboration avec le département, a pour objectif d'aménager et d'améliorer la perspective visuelle de ces espaces. 250 arbres, dont 95 plantés par la commune, et un verger composé de variétés de pommiers d'antan seront plantés dans les espaces verts existants. La commune souhaite également conserver une continuité florale avec la plantation de pommiers d'ornements déjà présents sur de nombreux espaces.

Plantation arbres Brackenheim - SECTION D'INVESTISSEMENT								
DEPENSES				RECETTES				
Opération	Chapitre	Articles	Libellé	Montants	Chapitre	Articles	Libellé	Montants
1302	21	2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	50 000,00 €				
1302	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	-12 000,00 €				
1201	21	21838	Autre matériel informatique	-38 000,00				
TOTAL				0,00 €	TOTAL			0,00 €

7. Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) : les collectivités concernées par des grandes infrastructures de transport terrestre identifiées par l'Etat doivent réviser leur PPBE dans l'année. Cette révision est en cours de lancement.

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (P.P.B.E.) - SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Opération	Chapitre	Articles	Libellé	Montants	Chapitre	Articles	Libellé
1302	21	2152	installations de voirie	-7 000,00 €			
1302	20	2031	Frais d'études	7 000,00 €			
TOTAL				0,00 €	TOTAL		

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'ensemble des décisions modificatives.

### DELIBERATION

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** l'avis favorable à l'unanimité des commissions réunies du 5 septembre 2024,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après interventions de Jean-Pierre PETIT, Patrick LOPEZ et du Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** les décisions modificatives telles que présentées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Christine ROBIN




Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le 01/10/2024



ID : 071-217101054-20240913-202400952-DE

